

Envoyé en préfecture le 26/01/2022

Reçu en préfecture le 26/01/2022

Affiché le

ID : 029-212901011-20220124-2022_01_24_02B-DE



Landéda, le 18 janvier 2022

CONSEIL MUNICIPAL du 24 janvier 2022

TARIFS MOUILLAGES VISITEURS DANS LES ZMEL DE LA COMMUNE

RAPPORT N°02/01/2022

La Commune a en gestion quatre ZMEL (Zone de mouillages d'équipements légers) et une en cours de création : Kameuleud, Baie des Anges, Cézon, Toull An Dour et Ar Vrennig. La constitution de ces ZMEL obéit à des règles nationales et fait l'objet d'un arrêté préfectoral. Ce cadre réglementaire oblige à disposer de mouillages pour les visiteurs.

Aujourd'hui le tarif du mouillage à l'année est de 100 €. Il n'existe pas de tarif pour les mouillages visiteurs.

Sur la gestion de ces mouillages, il est prévu de faire apposer des panneaux au niveau de chaque ZMEL pour inviter les personnes à se faire connaître. Le mouillage visiteur peut être utilisé pour un mois.

La commission Mer a proposé à la Commission des Finances les tarifs suivants :

- 10 € / jour
- 50 € / semaine
- 150 € / mois

Par conséquent, je vous propose de fixer les tarifs des mouillages visiteurs tels que définis ci-dessus.



Nombre de membres

en exercice	= 26
Présents	= 20
Votants	= 26

Délibération du conseil municipal

N°02/01/2022

Réunion du 24 janvier 2022

TARIFS MOUILLAGES VISITEURS DANS LES ZMEL DE LA COMMUNE

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la commune,

Étaient présents : Christine CHEVALIER, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Nolwenn DAUPHIN, Jean-Luc CATTIN, Danielle FAVE, Alexandre TREGUER, Céline PRONOST, Philippe COAT, Muriel COLLOMBAT, Hervé LOUARN, Catherine COUSTANCE, Bernard THEPAUT, Marie-Laure LOUBOUTIN, Laurent QUEZEDE, Camille SORDET, Jean-Pierre GAILLARD, Erwan DENEZ, Martine KERFOURN, Pascale BIHANNIC

Absents :

David KERLAN donne procuration à Christine CHEVALIER

Daniel GODEC donne procuration à Alexandre TREGUER

Isabelle POULLAIN donne procuration à Jean-Luc CATTIN

Marine VAUTIER donne procuration à Camille SORDET

Jean-Luc LE ROUX donne procuration à Catherine COUSTANCE

Christophe ARZUR donne procuration à Pascale BIHANNIC

Monsieur Erwan DENEZ a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 26 voix Pour,

Laurent LE GOFF, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de Mme le Maire,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal décide d'adopter les tarifs suivants pour les mouillages visiteurs :

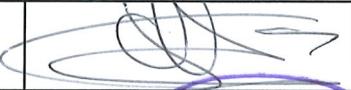
- 10 € / jour
- 50 € / semaine
- 150 € / mois.

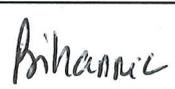
Envoyé en préfecture le 26/01/2022

Reçu en préfecture le 26/01/2022

Affiché le

ID : 029-212901011-20220124-2022_01_24_02B-DE

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	Procurator
POULNOT - MADEC Anne	
LE GOFF Laurent	
DAUPHIN Nolwenn	
CATTIN Jean-Luc	
FAVÉ Danielle	
TRÉGUER Alexandre	
SIMIER Céline	
GODEC Daniel	Procurator
POULLAIN Isabelle	Procurator
COAT Philippe	
COLLOMBAT Muriel	
LOUARN Hervé	

COUSTANCE Catherine	
THÉPAUT Bernard	
LOUBOUTIN Marie- Laure	
QUÉZÉDÉ Laurent	
SORDET Camille	
GAILLARD Jean-Pierre	
VAUTIER Marine	Procurator
LE ROUX Jean-Luc	Procurator
DENEZ Erwan	
KERFOURN Martine	
ARZUR Christophe	Procurator
BIHANNIC Pascale	
	

[Faint, illegible handwritten text in blue ink, possibly bleed-through from the reverse side of the page]